

Hugo Sigouin-Plasse

Chef de service, Réglementation et réclamations
Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 21 août 2018

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

Notre dossier : 312-00833

Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2018-109, par laquelle la Régie convoque une audience les 4 et 6 septembre et demande à Énergir de produire un plan d'argumentation au plus tard le 22 août, à midi.

Énergir verra à produire son plan d'argumentation à l'intérieur de ce délai en ce qui a trait au premier enjeu identifié par la Régie, soit celui du caractère opportun de l'examen du TRG.

Quant au plan d'argumentation relatif à la notion de « catégorie de consommateurs » en vertu de l'article 52 LRÉ, Énergir souligne que cet enjeu a été soulevé par SÉ-AQLPA-GIRAM dans sa demande d'intervention. Conséquemment, Énergir demande à la Régie de lui permettre de déposer son plan d'argumentation relatif à ce 2^e enjeu après avoir pu prendre connaissance de celui de SÉ-AQLPA-GIRAM, lequel doit être déposé au plus tard le 23 août, à midi. Le cas échéant, Énergir déposerait son plan d'argumentation sur cet enjeu au plus tard le 24 août, à midi.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb